

☐Ecolos, chuuutt !!! Incendie d'un dépôt de lithium : ☐heureusement sans personnel et loin d'habitations !

écrit par Jacques Martinez | 19 février 2024



Le site de de l'usine de recyclage de la Snam embrasé ce samedi 17 février, 70 pompiers sur place. © Maxppp - XAVIER LEOTY

Incendie dans un entrepôt de l'Aveyron, 900 tonnes de batteries de lithium ont brûlé



Le site de de l'usine de recyclage de la Snam embrasé ce samedi 17 février, 70 pompiers sur place. © Maxppp - XAVIER LEOTY

On est passé à deux doigts d'une catastrophe ! Quoique, si le « pas de pollution » annoncé s'avère dans les prochains jours...

Dans l'Aveyron, un dépôt de piles au si instable lithium a brusquement pris feu samedi, heureusement sans aucun personnel y travaillant et loin d'un village.

Le lithium, □vous savez, cet ultra dangereux produit équipant les véhicules électriques que vous croisez tous les jours sans le savoir.

La société touchée, la SNAM, a eu de la chance qu'il n'y ait ni décès ni même de blessé. Mais ce n'est pas de chance pour elle qui, il y a peu, le 28 novembre dernier, recevait le label « *Action Bourbre Responsable 2023* » en reconnaissance de ses « efforts en matière de développement durable. » En outre, « *cette distinction est le fruit d'actions d'améliorations permanentes afin de limiter les impacts sur l'environnement.* » Là, même si le Préfet affirme qu'il n'y a aucun risque pour l'environnement, si j'étais dans le voisinage, je m'inquiéteraient d'autant que, scandale habituel

dans ce genre de catastrophe, LES AUTORITÉS, selon une habitante proche, N'ONT NULLEMENT ALERTÉ LES VOISINS DE L'ENTREPRISE DE CET INCENDIE !

□Les incendies partant de piles, batteries, accus alimentés par du lithium, si cher à nos copains écologistes, sont déclenchés par une broutille, un léger choc entre deux véhicules occasionnant une microscopique fente.

□En une fraction de seconde, l'incendie démarre et, en quelques secondes, la température monte de plusieurs centaines de degrés ! Voir l'incendie du car de touristes à Venise que les pompiers ne pouvaient éteindre car, avec le lithium, les lances ne servent à rien puisqu'il faut complètement noyer les batteries pour arrêter le processus chimique diabolique !

Un téléphone, vous pouvez le jeter dans votre lavabo rempli d'eau.

Pour un véhicule, c'est aussi... « simple » ! Du moins si vous êtes proche de la mer, d'un lac, d'un énorme bassin ou de la... piscine du voisin mais, bon, vous allez vous faire engueuler par les écolos du coin car il vous suffira, si du moins vous disposez d'une combinaison anti-incendie, de pousser (je plaisante) votre véhicule jusqu'à cette masse d'eau dans laquelle les piles seront noyées !

Précision : si vous avez un jour un froissement de tôle avec un véhicule électrique, sachez que, même si aucun incendie ne se déclenche immédiatement, ne soyez pas rassuré, il peut se déclencher au bout de 3 minutes ?... Non. De 3 heures? Non ! Pas de 3 jours tout de même !!! Oui, au bout d'environ 72 heures !!! En attendant, que faites-vous de votre véhicule ? Là, mystère et ce ne sont pas les écolos qui vous le préciseront, eux sont à 100% pour de telles batteries. Mais il y a au moins un avantage : en cas d'accident et

d'incendie immédiats, leurs veuves n'auront rien à déboursier pour la crémation, ce sera fait, elles n'auront qu'à acheter une urne -ou un sac poubelle- et récupérer un peu de poussière à l'endroit de... « feu le siège de Monsieur » !

□ **Comme je le dis souvent : je ne monterai jamais dans un véhicule électrique à base de lithium !** En ce moment, je crains toujours pour ma « p'tite vieille », ma Clio trentenaire qui dort près d'un magnifique SUV en perpétuel rechargement trois étages sous mes pieds, sur son emplacement en sous-sol !

□ Quand vous pensez que dans une voiture, les batteries au lithium pèsent quelques dizaines de grammes et qu'elles peuvent, si elles ont subi un choc que vous-même ignorerez □ (un autre véhicule a pu heurter votre pare-choc fortement sans avoir laissé de trace entraînant une éventuelle atteinte microscopique de vos piles qui peuvent mettre donc 72 heures pour entraîner un incendie !). Un incendie pourra donc se produire sur n'importe quelle route avec vous et des passagers... Ou n'importe où , garée loin de vous, dans une rue déserte ou bourrée de passants... Ou encore dans le garage de votre pavillon pendant que toute la famille dort ou dans le sous-sol d'un immeuble d'habitation !

□ **Ces risques, le très sérieux INRS -Institut National de Recherche et de Sécurité au travail qui conduit des études et des recherches sur les risques professionnels- les a déjà étudiés**

□ Sous le titre : □ « [Batteries au lithium : prévenir les risques liés à leur utilisation](#) », l'INRS commence d'emblée par « *L'utilisation des batteries au lithium peut présenter des risques pour la santé et la sécurité des opérateurs.* ».

Et Stéphane Miraval, son expert d'assistance conseil, tient à rappeler que les véhicules électriques ne sont pas les seuls à risque :

« Les batteries au lithium sont présentes au quotidien dans un nombre important d'entreprises, soit dans des équipements portables (téléphones, ordinateurs, outillage...) et des équipements de traction (vélos, chariots, voitures...), soit pour assurer le stockage d'énergies renouvelables. »

Or... □« Les utilisateurs de ces batteries peuvent être exposés à certains risques professionnels. »

Ces risques peuvent être

« *inhérents à la batterie, qu'elle soit neuve ou usagée : risques électriques, risques liés à la manutention dus au poids des batteries* »

« *liés aux substances qui la composent : exposition à des agents chimiques, incendie et explosion* »

□« *survenir en cas de dysfonctionnement dû à un défaut de fabrication ou lié à un usage ou à une contrainte non conforme à l'utilisation définie par le fabricant (utilisation d'un chargeur non adapté, surcharge ou choc par exemple).* »

La suite rappelle alors l'incendie à Viviez :

« *De nombreux incidents liés à l'utilisation ou au stockage de batteries au lithium sont d'ailleurs relatés dans la presse. La prévention des risques liées à l'utilisation, à la charge et au stockage de ces batteries est un sujet qui mobilise par conséquent autant les entreprises que l'INRS.* »

Quelles sont les précautions à prendre avec de telles batteries ?

« *...les manipuler avec précaution, en évitant de les faire tomber ou de les choquer...* » □Voilà le cas dont je parlais, d'une voiture en stationnement !

Quant au stockage de telles batteries, il « doit être réalisé dans des enceintes ventilées, résistantes au feu et à l'écart des matériaux combustibles. »

Est-ce qu'un parking souterrain est ventilé ou résistant au feu ? Et ma petite Clio n'est-elle pas un « matériau combustible », j'en ai les larmes aux yeux... Pourvu qu'elle ne s'enflamme pas, cette nuit pour le bel SUV qui se recharge derrière elle ! J'ai besoin d'elle pour mes courses demain...

Quant au stockage de telles piles, l'INRS parle de la nécessité d'une « vigilance particulière » surtout pour les batteries endommagées, elles « déformées, gonflées, percées avec ou sans écoulement, qui chauffe de manière excessive ou qui dégage une odeur suspecte » !

□ Dans ce cas, il faudra veiller à « les manipuler avec précaution et avec des équipements individuels adaptés, les séparer et les stocker à l'écart des autres batteries, ne surtout pas les mettre en charge, les faire évacuer par une entreprise spécialisée. » □ **À part cela, les piles et batteries au lithium ne posent aucun problème, vous assurera l'écolo venant de s'enfiler son énième whisky « made in Scotland » tout en fumant sa poudre d'importation... marocaine** ! Plaisirs que je lui laisse puisque je ne bois pas une goutte d'alcool importé ou pas, ni ne fume, même pas de banales cigarettes « fabriquées en France » : je ne suis pas de ces Français qui en mai 68 -j'avais 22 ans- ont commencé à bousiller la vie de millions de gens avec leurs idées d'avant-garde : on voit où cette avant-garde nous a menés surtout dans « l'éducation (honteusement hyper sexualisée des enfants) par certains de nos intellectuels bien-pensants » dont, pour ne citer qu'eux, Olivier Duhamel ou Daniel Cohn-Bendit que, stagiaire journaliste, j'ai photographié lors de manifestations étudiantes à Paris en mai 68...

L'offre d'information de l'INRS propose des « réponses concrètes et opérationnelles en termes de prévention des risques professionnels, qu'il s'agisse de généralités sur

les batteries au lithium, de risque électrique, de risque incendie ou de conduites à tenir en cas d'exposition accidentelle. »

Mais, je le répète, pour les écolos, avoir un véhicule ne présente aucun risque... C'est comme le transport aérien, c'est très sûr et il y a très peu d'accidents mais quand il y en a un , il vaut mieux avoir loupé son avion parce que, sur l'autoroute, on a été retardé par un véhicule... électrique en feu !

Jacques MARTINEZ, journaliste, ancien chef d'information de nuit à RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...